

**Commune de Flammerans,
Enquête publique portant sur la révision de la carte communale**

La municipalité rappelle que par délibération en date du 01/02/2023 le conseil municipal a prescrit la révision de la carte communale. Par arrêté n° 2026 12, en date 24/07/2026, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique suite à la finalisation du dossier.

Les caractéristiques principales du projet portent sur la révision de la carte communale initialement approuvée en 2018 pour la mettre en compatibilité avec les orientations du SCOT Val de Saône Vingeanne, ainsi qu'avec les objectifs de modération foncières fixées par la Loi Climat et résilience. Il s'en suit la réduction de 12.5 hectares de zones initialement classées constructibles pour répondre à ces enjeux (et préserver notamment les zones humides identifiées sur le territoire). L'emprise de la zone constructible révisée est donc plus restreinte et permet un développement démographique essentiellement mobilisé au sein de la trame urbaine via la densification. Les projections attendues s'établissent aux alentours de 3 nouveaux logements par an d'ici 15 ans (horizon 2040).

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à la délibération 01/12/2025, les informations environnementales sont disponibles dans le dossier.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Bruno CHARPENTIER, en qualité de commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif, et M. Jean-Luc JEOFFROY en qualité de suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 32 jours consécutifs, du lundi 07 septembre 14h00 au jeudi 08 octobre 12h00 inclus, (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- *Le commissaire enquêteur recevra à la salle des mariages (salle polyvalente) : le lundi 7 septembre de 14h à 17h, le vendredi 11 septembre de 16h30 à 19h30, le samedi 26 septembre de 9h à 12h, le jeudi 08 octobre de 09 h à 12h.*

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- *en mairie de Flammerans, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 13 h 30 à 19 h et le mardi de 9 h à 11 h.*
- *sur un poste informatique à la mairie.*
- *sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7543>)*
- *Sur l'application PanneauPocket de la Commune de Flammerans figura le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7543>).*

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de Flammerans, (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :

- *Par courrier papier : Mairie de Flammerans – 7 rue du Sapin 21130 Flammerans*
- *Par mail : enquete-publique-7543@registre-dematerialise.fr*
- *Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7543>)*

- *À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/7543>). Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver la carte communale par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.*

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Eric LOICHOT, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.